



Retraite le combat continue, l'âge pivot : c'est du pipeau, la retraite à point ça vaut rien !

Âge-pivot !

M. Macron, M. Philippe, la CFDT et l'UNSA disent que l'âge-pivot est retiré. **Ce sont des menteurs !**

L'âge-pivot est toujours dans le projet de loi instituant la retraite par point pour 2025 (article 10). Il est fixé à 64 ans et il est prévu qu'il augmente chaque année des 2/3 de l'espérance de vie, et plus encore si l'équilibre financier du système le nécessite.

L'âge-pivot que M. Philippe dit avoir retiré, ce n'est pas l'âge-pivot de la retraite à point, c'est un âge-pivot transitoire, prévu pour 3 ans dans le système actuel avant de passer au système par point.

En clair, si le système à point est adopté, ceux qui voudront partir avant 64 ans, puis 65, puis 66, subiront une décote à vie de 5% pour année d'anticipation de leur retraite ! On aura le choix entre crever au boulot ou partir avec une misère.

Les carrières longues pénalisées aussi

Ceux et celles qui ont commencé à travailler de bonne heure ne sont pas épargnés par l'âge-pivot. **L'article 28 du projet de loi prévoit que ces départs devront être reportés de 2 ans ou subiront la décote à vie 10% !**

Discussions-bidons sur la pénibilité

Après tout cela la CFDT et l'UNSA nous disent qu'il faut encore patienter parce qu'on va discuter de la pénibilité. Peut-être vont-ils crier victoire lorsqu'une ou deux professions gagneront le droit de travailler qu'un an de rab au lieu de 2. Mais il faut se rappeler qu'ils se sont félicités de la mise en place du « compte-pénibilité (C3P), **qui a conclu que le travail en chaîne, de doublage, n'est pas pénible.**

Les femmes grandes perdantes

Le calcul de la retraite sur les points de toute une carrière, y compris les moins bonnes années, au lieu de prendre que les meilleures, va pénaliser tous les salariés. Mais encore plus les femmes qui ont des périodes d'interruption ou de travail à temps partiel.

Aujourd'hui, dans le privé, les femmes ont droit à 8 trimestres par enfant, ce qui les aide à avoir une carrière complète à 62 ans. Avec le système par point, fini les 8 trimestres 😞. Le gouvernement et le projet de loi ne nous disent pas combien de points elles auront à la place. **Ils promettent seulement une majoration de retraite de 5%. Quelle injustice ! Parce que 5% ça ne fait pas la même chose sur une retraite ouvrière ou une retraite de cadre. Il y a donc des enfants qui valent moins que d'autres ? Tous les citoyens ne naissent pas égaux ?**

Allons-nous laisser voler nos droits sans nous défendre ?

Le temps que le projet de loi passe en conseil des ministres puis soit présenté à l'assemblée Nationale et au Sénat, cela va prendre des mois. Nous sommes donc engagés dans une bataille de longue haleine.

L'inter-syndicale CGT, FO, FSU, solidaire tient le choc. **Elle s'est maintenant élargie avec la CFE /CGC.** Elle est soutenue par les associations de jeunes (UNL, UNEF) mais aussi par les gilets jaunes.

Pour gagner nous avons besoin que les salariés du privé soient plus nombreux aux côtés des secteurs en lutte (SNCF, RATP, Éducation, Opéra, Raffineries, Électriciens et Gaziers, Avocats...)

Nous appelons l'ensemble des salariés (CDI, intérimaires, sous-traitants...) du site de PSA Sochaux/Belchamp à se mobiliser, et à se mettre en grève.

Ce Vendredi 24 janvier 2020, À 14h00, rond-point du Décathlon au pied des gouttes de Montbéliard.

Ce mot d'ordre de grève couvre l'ensemble des salariés se déclarant en grève sur l'ensemble de la journée du 24 janvier 2020. Nous appelons les salariés du matin, de nuit ou de VSD à rejoindre cette manifestation. Nous appelons les salariés qui hésitent encore à faire grève à ne pas remplacer les grévistes qui luttent pour l'intérêt de tous.

Chacun faisant selon ses moyens, se déclarer en grève sur la journée complète n'est pas une obligation, il est possible de faire grève le temps d'aller manifester pour faire entendre sa colère et son mécontentement.

Congés 2020

Mardi 21 janvier 2020, la direction a convoqué les syndicats pour une réunion sur les congés 2020.

Elle annonce les congés suivants :

	Système 1	Système 2	Nuit	VSD
Congés été 2020	Du 27/07 au 16/08	Du 27/07 au 16/08	Du 27/07 au 16/08 <i>(Avec possibilité de faire un dimanche pour ne pas travailler la nuit du 24 juillet 2020)</i>	Du 24/07 au 13/08
Congés hiver 2020	Du 24/12 au 03/01	Du 24/12 au 03/01	Du 24/12 au 03/01 <i>(Avec possibilité de faire un dimanche pour ne pas travailler la nuit du 24 juillet 2020)</i>	Du 24/12 au 02/01

- ➔ **La 4^{ème} semaine** sera très probablement accolée en semaine 34 (du 17 au 23 août 2020). La direction l'annoncera seulement lors du CSE de fin avril 2020. **Pour la CGT il n'est pas possible d'attendre encore plus de 3 mois avant de connaître la date ferme des congés.** Les réservations c'est aujourd'hui que ça se passe et il est important d'avoir dès à présent des dates fermes.
- ➔ **Le VSD** se verra lui aussi imposer des congés les **11 et 12 avril** pour consommer les reliquats de l'année dernière. Encore une perte de salaire pour nos collègues intérimaires.
- ➔ **Pour les congés d'hiver**, la direction se laisse la possibilité selon les besoins de production, de faire un départ en congé à partir du **21/12 journée de récupération (encore un samedi !)** le **22/12 journée d'annualisation**, **23/12 reliquat de congés payés.**

Les congés ne sont pas des jours de modulation et ne doivent pas servir encore à plus de flexibilité, ils nous appartiennent !

**La CGT a défendu l'idée que les salariés doivent avoir la possibilité de pouvoir prendre 3 ou 4 semaines comme bon leur semble, pour tous les salariés, liés ou non à la production !
Et cela doit passer par l'embauche de tous les intérimaires et d'effectifs supplémentaires !**

L'occasion de se faire entendre se présente à nous ce vendredi 24 janvier 2020.

**Comme pour nos retraites faisons entendre notre mécontentement
en nous mettant en grève quelques heures.**